

# DOSSIER

## GENERALITES, DESCRIPTIF

### DEFINITION DU PROJET LOT N° 12 - PEINTURE

**E.P. 1 A - Partie écrite**

**B.E.P. FINITION**

**C.A.P. Peinture Vitrerie Revêtement**

ACADEMIE DE CAEN			
Coef. :		Durée : 4 h	Session 1999
B.E.P. FINITION - C.A.P. PEINTURE VITRERIE REVETEMENT			
DESCRIPTIF	Feuilles : 1/8 à 8/8	Epreuve Ecrite - E.P. 1 A	

# DOSSIER

## GENERALITES, DESCRIPTIF

### DEFINITION DU PROJET

# LOT N° 12 - PEINTURE

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE N°		Session 1999
EXAMEN :	Epreuve :	
Feuille : 1/8	NOM :	
Durée : 4 h	DOSSIER GENERALITES, DESCRIPTIF, LOT N° 12, PEINTURE	

## LOT N° 12 - PEINTURE

### GENERALITES :

#### **DEFINITION DU PROJET**

Le présent C.C.T.P. ainsi que les plans ont pour but de définir les prestations qui incombent à l'adjudicataire du lot :

### **N°12 - PEINTURE - Pour la construction d'un Pavillon.**

#### **NORMES ET REGLEMENTS**

L'entreprise du présent lot devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'art et les textes en vigueur au jour de la soumission, et notamment :

Selon les D.T.U. et particulièrement :

- 59 Papiers de tenture et C.P.T.G.
- 59.1 Peinturage, C.C.S., additif et memento,
- 95.1 Entretien des bâtiments.

Selon les normes françaises et plus particulièrement :

- N.F. T 30001 à 33001 - Peinture et composants.

Selon les décisions 1 et 2 du groupement permanent d'études des marchés de peinture, vernis et produits connexes (G.P.E.M. - P.V.).

Selon les arrêtés et décrets et plus particulièrement :

- Arrêté du 13. 12. 65 relatif aux mesures de sécurité concernant les échafaudages.
- Décret 65/48 du 8.1. 65 portant règlement d'administration publique concernant la sécurité des travailleurs et notamment dans le bâtiment et les travaux publics.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE N°		Session 1999
EXAMEN :	Epreuve :	
Feuille : 2/8	NOM :	
Durée : 4 h	DOSSIER GENERALITES, DESCRIPTIF, LOT N° 12, PEINTURE	

## CONDITIONS GENERALES

### - CONNAISSANCES DES TRAVAUX

La nomenclature des travaux du présent lot a été analysée avec le plus grand soin possible dans le présent C.C.T.P.

Le présent cahier des clauses techniques particulières C.C.T.P. a pour objet, la description des travaux et des particularités de l'opération.

L'entrepreneur est tenu d'en prendre connaissance dans sa totalité et ne pourra se prévaloir d'une non-connaissance des travaux confiés à son corps d'état;

De même, l'entrepreneur est tenu de consulter les plans et les détails fournis à l'appui du présent devis, il ne pourra jamais prétendre les avoir ignorés.

L'entrepreneur est tenu de procéder à une vérification approfondie des documents qui lui seront remis en vue de l'établissement de ses prix forfaitaires et de signaler le cas échéant, à l'architecte, les erreurs, contradictions ou omissions qu'il pourrait constater et ceci pendant la période d'étude de sa proposition ; en tout état de cause, jamais après la remise de celle-ci.

### - CONNAISSANCE DES LIEUX

Le fait d'avoir soumissionné suppose que l'entrepreneur a obtenu tous les renseignements nécessaires au parfait achèvement des ouvrages en conformité avec l'art de bâtir et les lois et règlements en vigueur, même si certaines de ces fournitures ou façons n'étaient pas mentionnées dans les documents relatifs à ces ouvrages.

L'entrepreneur ne pourra modifier ultérieurement ses prix forfaitaires en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'il est présumé connaître parfaitement au moment de l'établissement de ces prix.

### - CONNAISSANCE DES PLANS

L'entrepreneur devra vérifier soigneusement toutes les cotes portées aux dessins et s'assurer de leur concordance tant entre les divers plans qu'avec les bâtiments existants, s'il s'agit de rénovation ou s'il existe une mitoyenneté.

### - RECEPTION DES LIEUX

Le fait de commencer les travaux, suppose que l'entrepreneur accepte les lieux tels qu'ils sont. Il devrait, pour éviter tout conflit avec les autres entrepreneurs, réceptionner les ouvrages sur lesquels il aura à travailler. S'il avait des réserves à formuler, il devrait demander l'inscription en P.V. à l'architecte ou au coordinateur des travaux, avant tout commencement d'exécution de sa part. Passé ce délai, sa réclamation serait jugée irrecevable.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE N°		Session 1999
EXAMEN :	Epreuve :	
Feuille : 3/8	NOM :	
Durée : 4 h	DOSSIER GENERALITES, DESCRIPTIF, LOT N° 12, PEINTURE	

## - PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens. Dégât qui pourraient survenir soit de son fait, soit de celui de son personnel ou des intempéries : gel, déshydratation, etc... La remise en état serait alors à sa charge et à ses frais et ceci sans délai d'exécution. Pour pallier ces inconvénients, il lui appartient donc de prendre toutes les précautions utiles :

- Protections, bâchages, etc...

- Protection contre le vol,

qui sont implicitement contenues dans sa proposition.

Il assurera directement ou par l'entremise d'un responsable compétent, une surveillance sérieuse de son chantier.

## **CONDITIONS PARTICULIERES**

### - QUALITES DES MATERIAUX

Les produits employés seront de marque ou réputés tels. Ils devront provenir d'usines notoirement connues pour la qualité de leurs matériaux.

Ces peintures seront utilisées uniquement suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par les fabricants.

Les produits seront livrés sur le chantier dans des récipients clos comportant la marque d'origine et d'identification. Le marquage des emballages prescrit par les normes et spécifications sera obligatoire et utilisera les symboles prévus dans ces documents.

### - RECEPTION DES SUPPORTS

L'entrepreneur du présent lot s'assurera de la compatibilité des différents produits employés par les autres corps d'état avec ses propres produits. Avant toute exécution d'enduit, l'entrepreneur procédera à la réception des faces à enduire en présence de l'architecte ou de son représentant et de l'entreprise de gros-œuvre, ceci pour s'assurer des aplombs et de la planéité des faces dans la limite des tolérances admises.

Les travaux de peinture et vernis ne seront exécutés qu'après examen des subjectiles. Ces derniers pourront être de plusieurs natures :

a) ceux prévus au présent C.C.T.P. « enduits garnissants ».

b) ceux non prévus au présent lot.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE N°		Session 1999
EXAMEN :	Epreuve :	
Feuille : 4/8	NOM :	
Durée : 4 h	DOSSIER GENERALITES, DESCRIPTIF, LOT N° 12, PEINTURE	

## **- MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX**

L'entrepreneur prendra toutes dispositions nécessaires pour la préservation des ouvrages limitrophes.

Ces produits devront recouvrir exactement et complètement les surfaces sur lesquelles ils seront appliqués. Ces travaux comportant également, obligatoirement, le rebouchage des trous, le calfeutrement des moulures, chanfrein, plinthes, etc... Ces matériaux devront être compatibles avec le subjectile à recouvrir et compatibles entre eux.

L'entrepreneur devra procéder au dégraissage et brossage des fers avant toute couche de primaire, s'il y a lieu.

L'entrepreneur procédera au brossage et à l'application d'un enduit repassé et poncé sur les boiseries selon l'aspect que l'on souhaite obtenir.

Dans tous les cas, l'application des peintures, vernis, enduits et préparations assimilées ne devra être faite :

- ni par température ambiante inférieure à + 5°C
- ni dans une atmosphère humide susceptible de donner lieu à des condensations
- ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés.

Avant l'application de toute couche, la surface qui la reçoit sera débarrassée des souillures, poussières, taches de graisse, etc... ainsi que des graffitis divers.

Les peintures et vernis devront, et en cours d'emploi, être maintenus dans un parfait d'homogénéité (enlèvement des peaux superficielles, brassage et tamisage).

Ces produits seront entreposés dans un local à la disposition de l'entrepreneur. La température ambiante ne devra être inférieure à + 5°C. En plus des travaux normalement prévus, la surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante, le film décoratif de la peinture devra présenter un aspect uniforme et sans grain.

## **- CONTROLE**

Les opérations de contrôle seront réparties de la façon suivante :

- A) dépôt d'échantillons
- B) contrôle de la livraison
- C) contrôle en cours des travaux
- D) contrôle des travaux
- E) réception des travaux

Ces opérations successives seront exécutées aux prescriptions du C.S.T.B. Cahier des Clauses Spéciales.

Préalablement à toute exécution des travaux, les échantillons des produits devront être déposés par l'entrepreneur à cet effet, pour permettre les opérations : essais à la charge de l'entreprise.

<b>GROUPEMENT INTERACADEMIQUE N°</b>		<b>Session 1999</b>
<b>EXAMEN :</b>	<b>Epreuve :</b>	
Feuille : 5/8	NOM :	
Durée : 4 h	<b>DOSSIER GENERALITES, DESCRIPTIF, LOT N° 12, PEINTURE</b>	

## CONTENU DES TRAVAUX

Les prix remis par l'entrepreneur devront comprendre :

- Tous les échafaudages nécessaires à l'exécution des prestations.
- La protection de tous les ouvrages existants sur le chantier.
- L'exécution d'échantillons témoins suivant les coloris choisis par le maître de l'ouvrage et l'architecte.
- L'impression des menuiseries avant leur pose, prestations à exécuter soit à l'atelier de menuiserie, soit sur le chantier si les conditions de stockage le permettent.
- Les raccords de peinture nécessaires à la suite d'un ajustage des menuiseries.
- Le nettoyage des locaux en fin de travaux permettant leur mise en service et ceci pour les sols, faïences, appareil sanitaires et électriques, quincaillerie, vitrerie aux deux faces, etc...

## GRAVOIS - NETTOYAGE

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot sont évacués aux décharges publiques par le titulaire du présent lot.

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

## SECURITE DE CHANTIER

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

## COORDINATION AVEC LES CORPS D' ETAT

L'entrepreneur devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec tous les autres corps d'état.

Il devra prévoir toutes les sujétions d'exécution entraînées en cours de réalisation par l'incorporation des différents corps d'état, étant entendu que ces sujétions sont incluses dans le prix et dans le délai imposés.

Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement et à l'exploitation du planning.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE N°		Session 1999
EXAMEN :	Epreuve :	
Feuille : 6/8	NOM :	
Durée : 4 h	DOSSIER GENERALITES, DESCRIPTIF, LOT N° 12, PEINTURE	

## PEINTURE - MOQUETTE

### DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

#### PEINTURE EXTERIEURE

##### LASURE

Localisation : - Pan de bois

- \* Brossage, époussetage
- \* 3 couches de lasure (Type CETABOIS ASTRAL)
- \* Teinte claire à définir

##### LASURE

Localisation : - Croisées en bois exotique

- Portes croisées en bois exotique
- Débords de toit
- Volets en bois exotique
- \* Brossage, époussetage
- \* 3 couches de Lasure (Type CETABOIS ASTRAL)

##### PEINTURE SUR METAL

Localisation : - Barreaux de protection

- \* Grattage, brossage, dégraissage éventuel.
- \* 3 couches de peinture Antirouille (Type CELLUC FER ASTRAL)

#### PEINTURE INTERIEURE

PLAFOND: en plaques de plâtre à épiderme cartonnées.

Localisation : - Ensemble des plafonds

- \* Egrenage, brossage, révision des bandes de placo, rebouchage.
- \* Impression, enduisage croisé, ponçage
- \* 2 couches de finition avec peinture acrylique en finition mat (AQUASTRAL MAT ASTRAL)

MURS - Enduit de plâtre traditionnel sur les cloisons d'isolation

- Cloisons de distribution en placopan de chez placoplâtre.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE N°		Session 1999
EXAMEN :	Epreuve :	
Feuille : 7/8	NOM :	
Durée : 4 h	DOSSIER GENERALITES, DESCRIPTIF, LOT N° 12, PEINTURE	



Localisation: - Ensemble des pièces sèches (sauf chambre, hall, dégagement, cage d'escalier, palier)

- \* Egrenage, brossage, révision des bandes de placo, rebouchage
- \* Impression, ratissage, ponçage
- \* 2 couches de finition avec peinture acrylique (Type AQUASTRAL SATIN REXVELOURS ASTRAL)
- \* Finition satinée
- \* Prix à préciser par pièce pour changement éventuel de prestation.

Localisation : - Chambre 1 - 2 - 3 - 4

- \* Egrenage, brossage, révision des bandes de placo, rebouchage.
- \* Impression sur l'ensemble des murs.
- \* Pose de papier-peint (Teintes et qualités au choix de la gamme complète du fabricant).

Localisation : - Hall, dégagement, cage d'escalier, palier

- \* Egrenage, brossage, révision des bandes de placo, rebouchage.
- \* Impression sur l'ensemble des murs.
- \* Pose de toile de verre à peindre (largeur 1 m) type Maille.
- \* 2 couches de finition avec peinture acrylique satinée (Type AQUASTRAL SATINVELOURS ASTRAL).

Localisation : - Bains, lingerie, WC, cuisine

- \* Egrenage, brossage, révision des bandes de placo, rebouchage.
- \* Impression, enduisage croisé, ponçage
- 2 couches de finition avec peinture Alkyde (Type CELLUC SATIN ASTRAL)
- \* Finition laque satinée

## PEINTURE SUR BOIS

Localisation : - Blocs portes, Champlats, Plinthes (sauf pièces humides)

- \* Brossage
- \* Impression, rebouchage, enduisage, ponçage
- \* 2 couches de finition avec peinture acrylique satinée (Type CELLUC SATIN ASTRAL)

Localisation : - Blocs portes, Champlats, Plinthes (bains, lingerie, W-C., cuisine)

- \* Brossage
- \* Impression, rebouchage, enduisage, ponçage
- \* 2 couches de finition avec peinture Alkyde (Type CELLUC SATIN ASTRAL)

## MOQUETTE

Localisation : - Chambres 1, 2, 3, 4, palier, bibliothèque

- \* Fourniture et pose de moquette y compris ragréage.

## DALLES VINYLIQUES

Localisation : - Bains, Lingerie, W-C, Cuisine

- \* Fourniture et pose de dalle (Type Soliliège 200 de GERFLEX) y compris ragréage.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE N°		Session 1999
EXAMEN :	Epreuve :	
Feuille : 8/8	NOM :	
Durée : 4 h	DOSSIER GENERALITES, DESCRIPTIF, LOT N° 12, PEINTURE	

**DESTINATION :** AQUASTRAL SATIN / REXVELOURS est une peinture en phase aqueuse pour finition intérieure et donnant un léger aspect pommelé.  
AQUASTRAL SATIN / REXVELOURS peut s'utiliser également en extérieur et possède un bon pouvoir garnissant et opacifiant sur fonds aptes à l'application.  
AQUASTRAL SATIN / REXVELOURS est sans odeur et agréable à travailler (pouvoir glissant, projection presque nulle, nettoyage du matériel, etc.).  
AQUASTRAL SATIN / REXVELOURS est formulée en blanc et 450 teintes de la collection REXCOLOR.

**MISE EN ŒUVRE :**

**Préparation des fonds et systèmes** Voir le descriptif au verso et se conformer aux prescriptions des D.T.U. en vigueur. Pour les cas particuliers, consulter notre service technique.

**Matériel d'application** Brosse.  
Rouleau fibrés 5 mm/175 pour une finition d'aspect poché fin arrondi.  
Rouleau antigouttes 12 mm/175 pour une finition d'aspect pommelé.  
Pistolet pneumatique et airless.

**Dilution** Brosse et rouleau :  
• Blanc : la 1<sup>re</sup> couche peut être diluée à 5 % maximum d'eau  
• Teintes : prêt à l'emploi.  
Pistolet pneumatique et airless :  
La dilution reste très limitée et varie selon le type de matériel utilisé.

**Application** Brosse et rouleau : bien empâter les fonds, croiser régulièrement et lisser de suite, toujours dans le même sens.  
Pistolet pneumatique et airless : bien empâter les fonds en passes croisées régulières.

**Rendement** Brosse/rouleau : 10/12 m<sup>2</sup>/l sur fonds non ou peu absorbants.  
Pistolet pneumatique et airless : 6 à 8 m<sup>2</sup>/l.

**Délai de recouvrement** 3 à 4 heures à 20°C et 60 % d'humidité relative.

**Nettoyage du matériel** Eau, immédiatement après usage.

**PRECAUTIONS  
A OBSERVER :**

Craint le gel.  
Éviter de travailler dans un local surchauffé ou très ventilé.  
Pendant la période chaude, éviter de peindre sur des surfaces exposées au soleil.  
Ne pas ajouter de fongicide dans AQUASTRAL SATIN/REXVELOURS.  
Ne pas mélanger à d'autres produits.  
Les surfaces recouvertes de micro-organismes seront préalablement assainies avec la SOLUTION D'ASSAINISSEMENT PF ASTRAL.

**CONDITIONNEMENT :** 5 et 15 litres.

**CLASSIFICATION :**

AFNOR NF T 30003  
APIBAT

Famille I - Classe 7b2.

pour travaux intérieurs et extérieurs

**DESTINATION :** AQUASTRAL MAT est une peinture en phase aqueuse à haut pouvoir opacifiant pour la décoration intérieure de plafonds et surfaces murales.  
AQUASTRAL MAT est disponible en blanc et 620 teintes de la collection REXCOLOR.

**MISE EN ŒUVRE :****Préparation des fonds et systèmes**

Voir le descriptif au verso et se conformer aux prescriptions des D.T.U. en vigueur. Pour les cas particuliers, consulter notre service technique.

**Matériel d'application**

Brosse, rouleau poils longs, pistolet pneumatique et airless.

**Dilution**

A l'eau exclusivement (% en poids) :

- Brosse, rouleau : selon absorption du support et température ambiante. Diluer la 1<sup>re</sup> couche de 5 à 15 %, appliquer la 2<sup>e</sup> couche pure ou diluée à 5 % maximum.
- Pistolet pneumatique : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> couche à 15 % maximum de dilution.
- Pistolet airless : dilution variable selon le type de matériel utilisé. Nous conseillons de tamiser le produit.

**Application**

Rouleau : empâter régulièrement les fonds, lisser toujours dans le même sens. Ne pas "tirer" le produit.  
Pistolet : éviter de travailler trop près de la surface à peindre.

**Rendement**

Sur fonds lisses et non absorbants :  
Brosse, rouleau : 6 à 8 m<sup>2</sup>/kg par couche blanc et teintes.  
Pistolet : 4 à 5 m<sup>2</sup>/kg blanc et teintes.

**Délai de recouvrement**

3 à 4 heures à 20°C et 60 % d'humidité relative.

**Nettoyage du matériel**

A l'eau, immédiatement après usage.

**PRECAUTIONS**

Craint le gel.

**A OBSERVER :**

Température d'emploi supérieure à 5° C.

**CONDITIONNEMENT :**

Blanc : 5 kg et 20 kg net.  
620 teintes collection REXCOLOR : 5 et 20 kg net.  
Se conserve 1 an en emballage hermétique d'origine.  
Stocker à l'abri du gel.

**CLASSIFICATION :**

AFNOR NF T 30003

Famille I - Classe 7b2.

Apibat

943 138-3/941-221.

GPEM/PV

Conforme à la spécification B1/78.

**DESTINATION :**

CELLUC SATIN est une peinture-laque satinée thixotrope pour travaux soignés extérieurs et intérieurs, donnant un feuil tendu.

Facile d'application, CELLUC SATIN résiste très bien au frottement, à la rayure, aux condensations et s'entretient facilement.

CELLUC SATIN est disponible en blanc et plus de 615 teintes de la collection REXCOLOR.

**MISE EN ŒUVRE :****Préparation des fonds et systèmes**

Voir descriptif au verso et se conformer aux prescriptions des D.T.U. en vigueur. Pour les cas particuliers, consulter notre service technique.

**Matériel d'application**

Brosse, rouleau laqueur, pistolet pneumatique ou airless.

**Dilution**

Diluant 008 0800 ou White Spirit (% en poids).

- Brosse, rouleau : prêt à l'emploi.
- Pistolet pneumatique : 10 % maximum.
- Pistolet airless : selon matériel utilisé.

**Application**

Rouleau : empâter très régulièrement, et lisser de suite toujours dans le même sens.

Pistolet : travailler en passes croisées en laissant un petit délai de prise entre chaque passe.

**Rendement**

Sur fonds lisses et non absorbants : environ 15 m<sup>2</sup>/l.

**Délai de recouvrement**

24 h minimum à 20°C et 60 % d'humidité relative.

**Nettoyage du matériel**

White Spirit ou diluant cellulosique

**PRECAUTIONS****A OBSERVER :**

Respecter le délai de recouvrement lors de l'application de la 2<sup>e</sup> couche.

Ne pas appliquer par température ambiante supérieure à 30° C.

Ne pas appliquer CELLUC SATIN directement sur béton et enduit de ciment.

Prévoir une sous-couche neutralisante (ENDUIT PELLICULAIRE ou REXENDUIT).

**CONDITIONNEMENT :**

Blanc et teintes : 1 et 5 litres.

Se conserve 1 an en emballage hermétique d'origine.

**CLASSIFICATION :**

AFNOR NF T 30003

Apibat

Famille I Classe 4 a

943-123/941-122

---

**DESTINATION :** CETABOIS est un produit d'imprégnation teinté pour la protection et la décoration des bois en extérieur, comme en intérieur.

CETABOIS peut être appliqué sur des bois dont la teneur en humidité se situe entre 18 et 25 % en poids.

CETABOIS est décoratif, hydrofuge, résistant aux intempéries, hydrorégulateur, fongicide et d'un entretien facile.

CETABOIS possède un extrait sec très élevé. CETABOIS est disponible en 10 teintes transparentes, inaltérables et miscibles entre elles (voir carte bois).

---

**MISE EN ŒUVRE :**

**Préparation des fonds et systèmes** Voir descriptif au verso et se conformer aux prescriptions des D.T.U. en vigueur. Pour les cas particuliers, consulter notre service technique.

**Matériel d'application** Brosse, rouleau

**Dilution** Ne pas diluer, produit prêt à l'emploi.

**Application** Brosse : Répartir uniformément le produit en évitant les "clairs" et "foncés". Éviter toute coulure ou surépaisseur.

Rouleau : Les bois peuvent être traités directement avec un rouleau type 8 mm. Dans tous les cas, un lissage à la brosse est indispensable de suite après application, ceci afin de bien faire pénétrer le produit dans le support, et d'autre part, d'assurer une parfaite répartition de CETABOIS.

**Rendement** En moyenne 12 m<sup>2</sup>/litre par couche selon porosité du support.

**Délai de recouvrement** 24 heures à 20°C et 60 % d'humidité relative.

**Nettoyage du matériel** White spirit ou nettoyant cellulosique.

---

**PRECAUTIONS A OBSERVER :**

Il est conseillé de remuer de temps à autre CETABOIS dans le bidon, afin de maintenir les pigments en suspension.

Les parties très ensoleillées doivent recevoir, de préférence, des teintes claires, les teintes foncées étant réservées aux surfaces faiblement ou non ensoleillées, ceci afin de limiter les exsudations et cristallisations éventuelles de résine à la surface de l'imprégnant. La teinte "NATUREL" est réservée uniquement aux travaux d'intérieur.

L'application de CETABOIS est déconseillée sur certains contreplaqués et sur agglomérés de bois (procéder à un essai avant traitement).

---

**CONDITIONNEMENT :**

1 - 5 et 15 litres.  
Se conserve 1 an en emballage hermétique d'origine.

---

**CLASSIFICATION :**

AFNOR NF T 30003  
Apibat

Famille I Classe 4 a.  
942-6

# Eglantine

ROLL SIZE • DIMENSION  
DU ROULEAU  
0,53 m x 10,05 m • ± 3%

Papier Peint Duplex

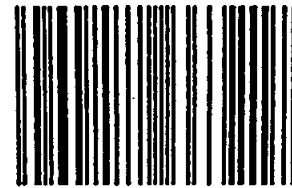
Feuille : 5/6



No. **6632-1**

RACCORD

**32** → ←



4 000278 663217

BAIN

**05**



# Extrait du D.T.U. 59.1 Travaux de Peinture des Bâtiments.

Tableau 14 : Subjectiles bois et dérivés — Travaux intérieurs (peinture)

Subjectiles bois admis (voir 5.8)	Qualité de surface	Etat de finition recherché <sup>1)</sup>			Peinture <sup>6)</sup>														
		Mat	Saliné	Brillant <sup>*)</sup>	Brossage	Impression <sup>3) 5)</sup>	Rebouchage	Ponçage	Enduit non repassé	Enduit repassé	Ponçage à sec	Couche intermédiaire	Révision	Couche de finition					
		Raboté		Finition C		Finition B		Finition A		Raboté et panneaux de particules		Contreplaqués (voir 5.8.1) <sup>2)</sup>							
		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

<sup>\*)</sup> Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre aux exigences du tableau E.3, figurant en annexe E.

<sup>1)</sup> La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture en finition «tendue» ne s'exécute que pour des travaux de finition spécifique, sur prescription spéciale (voir paragraphe 6.6.1.3). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir paragraphe 3.2.2.2).

<sup>2)</sup> Les produits de masse volumique inférieure à 0,5 ne sont pas traités dans ce tableau.

<sup>3)</sup> L'impression peut être exécutée en atelier par un fabricant ou autre corps d'état concerné. En pareil cas, il est fait référence à l'article 4 du CCS.

<sup>4)</sup> Ces opérations ne s'appliquent pas aux fenêtres et portes-fenêtres.

<sup>5)</sup> L'impression des fonds de feuillure est effectuée avant pose des vitrages ; les parcelles sont imprimées avant la livraison au peintre (voir 6.5.4.4).

<sup>6)</sup> Le maître d'ouvrage ou son représentant doit s'assurer que ce qu'il prescrit pour l'intérieur est compatible avec le système extérieur (voir paragraphe 6.5.4.4).

NOTE : Les joints sont considérés apparents ou habillés par un couvre-joint.

<b>GROUPEMENT INTERACADEMIQUE N°</b>			
Coef. :	Durée : 4 h	Session 1999	
<b>B.E.P. FINITION - C.A.P. PEINTURE VITRERIE RELEVEMENT</b>			
Feuilles : 1/1		Epreuve Ecrite - E.P. 1 A	
Extrait D.T.U. 59.1			

DESCRIPTIF DES TRAVAUX		CRITERES DE REUSSITE	NOTES	
A	Poser des baguettes	Respect de la cotation	5	15
		Les baguettes adhèrent parfaitement à la surface.	5	
		Bonnes coupes d'onglets.	5	
A	Préparer, apprêter la surface	Absence de rayure, de grain. Défauts corrigés ; bonne planitude.	10	10
A	Appliquer une peinture satinée en harmonie avec le papier peint : baguettes et plinthes = ton foncé montants et traverses = ton moyen panneau = ton clair	Bon lissage, bonne uniformité.	10	30
		Réchampis nets.	10	
		Bonne harmonisation des teintes avec le papier peint.	10	
		Dégradé respecté.	10	
B	Enduire en plein à l'enduit gras en 2 couches croisées (dernière couche non poncée).	Bonne planéité finale. Peu de grains. Absence de rayure.	15	15
C	Ratisser à l'enduit gras la surface (1 couche) Appliquer une peinture glycérophthalique brillante à la brosse (2 couches) dans le ton du panneau du soubassement A.	Les petits défauts de surface sont corrigés, pas de grain, pas de côte.	5	35
		Bon lissage, bonne uniformité, aucune coulure.	20	
		Conformité de la teinte avec le panneau du soubassement.	10	
D	Tracer la ligne de référence Préparer la surface (ponçage) Appliquer une peinture satinée acrylique baguette = ton identique aux baguettes du soubassement A mur = ton identique aux montants et traverses du soubassement A	Respect de la cotation..	5	35
		Absence de grain.	5	
		Réchampis nets.	10	
		Bon lissage, pas de reprise, pas de cordage.	10	
		Conformité des teintes avec celles du soubassement A.	5	
E	Poser un papier peint à raccords droits.	Absence de trace de colle, pas de trace d'outils sur les peintures et appareils.	5	65
		Absence de plis, déchirure, cloque.	10	
		Aplomb de + ou - 1 mm sur 2 mètres	10	
		Joints rectilignes sans retrait ni chevauchement.	15	
		Raccords alignés. Retour d'angle parfait.	10	
		Arasements nets	10	
		Pas de décollement.	5	
F	Poser un revêtement (Toile de verre à peindre).	Absence de cloque. Joints sans retrait ni chevauchement.	10	30
		Arasements nets.	10	
		Aucune trace de colle sur les peintures.	10	
		Aucune trace d'outils sur les peintures.	10	
	Nettoyer	Sol propre.	5	5
<b>TOTAL :</b>			<b>/240</b>	

<b>ACADEMIE DE CAEN</b>			
Coef. : 5	Document Centre examen.	Durée : 14 h	Session 1999
<b>B.E.P. FINITION : dominante PEINTURE VITRERIE REVETEMENT</b>			
BAREME DE NOTATION	Feuille : 1/1	Epreuve Pratique E.P.1 B	